

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2011**

**A 18H30**

Effectif légal	19
En exercice	19
Présents à la séance :	16
Absents :	3
Votants :	17

Le Conseil Municipal de la commune de POUXEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni le **mardi 08 février 2011 à 18h 30**, à la Mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur François HATIER, Maire.  
Monsieur SIBILLE Damien a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENT(E)	EXCUSE(E)	POUVOIR A	ABSENT(E)
1. M. HATIER François, Maire	x			
2. M. LEROY Philippe, 1 <sup>er</sup> Adjoint	x			
3. Mme AUBERTIN Josette, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
4. M. LA VAULLEE Henri, 3 <sup>ème</sup> Adjoint		x	F. HATIER	
5. M. ROUSSEL Michel, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
6. Mme BARTH Joëlle, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	x			
7. Mme HANS Louissette, Conseillère Municipale	x			
8. M. VILLEMEN Nicolas, Conseiller Municipal	x			
9. M. REMY Daniel, Conseiller Municipal	x			
10. Mme GEORGES Isabelle, Conseillère Municipale	x			
11. M. PELTIER Philippe, Conseiller Municipal	x			
12. M. SIBILLE Damien, Conseiller Municipal	x			
13. M. HENRY Alain, Conseiller Municipal	x			
14. M. THOMAS Jean-Louis, Conseiller Municipal		x	D. SIBILLE	
15. M. HANTZ Jean, Conseiller Municipal	x			
16. M. HUREL Jacques, Conseiller Municipal	x			
17. Mme GREMILLET Edith, Conseillère Municipale	x			
18. M. BLUNTZER Jean-François, Conseiller Municipal		x		
19. Mme DA SILVA Lydie, Conseillère Municipale	x			

**L'ordre du jour était le suivant :**

- N° 01/2011 Approbation du Conseil Municipal du 20 décembre 2010  
N° 02/2011 Acquisition de parcelles de terrain destinées à la construction d'une maison d'accueil pour personnes seules – Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du Budget Primitif  
N° 03/2011 Travaux d'éclairage public – Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du Budget Primitif

**Délibération n° 01/2011**

**Approbation du Conseil Municipal du 20 décembre 2010**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2010

**Délibération n° 02/2011**

**Acquisition de parcelles de terrain destinées à la construction d'une maison d'accueil pour personnes seules – Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du Budget Primitif**

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une maison d'accueil pour des résidents de la Commune. Cette maison d'accueil aurait pour vocation d'offrir un logement à des personnes seules :

- qui ressentent l'insécurité et l'isolement dans leur maison actuelle
- qui, temporairement, ont besoin d'être logées, dans l'attente de l'évolution de leur situation personnelle
- qui ne peuvent plus assurer financièrement les charges de leur maison.

La Commune ne disposant plus de réserve foncière, une recherche de terrain a donc été engagée. Une seule proposition a été recueillie. Il s'agit de parcelles de terrain sises au lieu dit « Le Battant » à Pouxoux, cadastrées AM 195, 196 et 197 et d'une surface totale de 3 813 ca.

La Direction Générale des Finances Publiques a évalué ces parcelles à 95 000€ en date du 26 novembre 2010.

Or, les propriétaires sont vendeurs moyennant le prix de 112 350€.

Considérant :

- l'intérêt général
- le souhait des personnes seules de la Commune de recréer un lien social
- la volonté locale de réaliser des équipements collectifs dans le but de mettre en place une politique d'habitation à caractère social en faveur des personnes seules
- la situation idéale du terrain, proche du centre bourg
- la qualité du terrain, de dimension adaptée à une construction de ce type et permettant la création d'une zone de détente et de repos
- l'aménagement du terrain situé dans un secteur constructible et desservi par des voies d'accès et des réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité
- l'absence de réserve foncière de la Commune
- l'absence d'autres propositions de vente à la Commune

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 1 abstention Monsieur Jean-Louis THOMAS qui souhaite préciser que les bénéficiaires seront des « personnes âgées autonomes »,

**FIXE** le prix d'achat des parcelles de terrain, sises au lieu dit « Le Battant » à Pouxoux et cadastrées AM 195, 196 et 197, à 112 350 €

**DIT** que les frais de notaire sont à la charge de la Commune

**AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document relatif à cette affaire

**DECIDE D'OUVRIR** des crédits budgétaires à la section d'investissement du Budget Principal avant le vote du Budget Primitif, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dépenses – Chapitre 21 – Immobilisations corporelles  
Article 2111 Terrains

114 500 €

**DIT** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2011.

**Délibération n° 03/2011**

**Travaux d'éclairage public – Ouverture de crédits budgétaires avant le vote du Budget Primitif**

Le Conseil Général des Vosges nous informe que la demande de subvention déposée en 2010 au titre des travaux d'éclairage public doit être à nouveau déposée en 2011. Il convient donc d'autoriser l'opération et d'ouvrir des crédits budgétaires avant le vote du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**AUTORISE** les travaux suivants :

- Extension du réseau d'éclairage public rue du Saut du Brot
- Extension du réseau d'éclairage public rue de la Malaide
- Armoire d'éclairage public à la « Grosse tête »

**SOLLICITE** la meilleure subvention possible du Conseil Général des Vosges

**DECIDE D'OUVRIR** des crédits budgétaires à la section d'investissement du Budget Principal avant le vote du Budget Primitif, conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dépenses – Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Programme 218 Eclairage Public

Article 2315 Installation, Matériel et Outillage techniques

275 €

15

**DIT** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Transmis en Préfecture le 18 février 2011

Affiché le 18 février 2011